

*Département de la Charente (16)*  
*Commune de Bazac*



*Centrale photovoltaïque de Bazac*

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

09 Mars 2021

  
**MJL ARCHITECTURE**  
SARL d'Architecture  
24 rue Des Escures 45400 Fleury Les Aubrais  
Tél. : 02 38 73 61 28  
N°Ordre des Architectures S12827  
RCS Orléans 508 789 948 - APE 7111Z

MAITRE  
D'OUVRAGE

**CPENR DE BAZAC**

MAITRE  
D'OEUVRE

**ABO  
WIND**

**ABO WIND**  
2 rue du Libre Echange  
CS 95893 - 31506 Toulouse Cedex 5  
Tél : 05.34.31.16.76 - Fax : 05.34.31.63.76

ARCHITECTE



**MJL Architecture**  
24 rue des Escures - 45400 Fleury les Aubrais  
Tél : 06.80.17.08.99 - Mail : jolivet.mj@orange.fr

**PLANS - NOTICE PC4  
CERFA 13409\*07**



## PIECES GRAPHIQUES

Page 02 - PLAN DE SITUATION - **PC1.1**

Page 03 - EMPRISE FONCIERE - **PC1.2**

Page 04 - PLAN DU PROJET SUR VUE AERIENNE - 1/3500 - **PC2.1**

Page 05 - PLAN D'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS - 1/3500 - **PC2.2**

Pages 06 à 09 - NOTICE DE PRESENTATION - **PC4**

Page 10 - ELEVATIONS D'UNE TABLE PHOTOVOLTAIQUE - 1/100 - **PC5.1**

Page 11 - ELEVATIONS D'UNE TABLE PHOTOVOLTAIQUE - 1/100 - **PC5.1**

Page 12 - ELEVATIONS DU POSTE DE LIVRAISON - 1/100 - **PC5.2**

Page 13 - ELEVATIONS D'UN MODULE MVPS - 1/100 - **PC5.3**

Page 14 - ELEVATIONS PORTAIL ET CLOTURE - 1/75 - **PC5.4**

Page 15 - RESERVE INCENDIE - 1/150 - **PC5.5**

Page 16 - PHOTOGRAPHIES : Environnement Proche - **PC7**

Page 17 - PHOTOGRAPHIES : Paysage Lointain - **PC8**

Pages 18 à 21 - INSERTION DU PROJET : Photomontages - **PC6.1 à PC6.4**

➔ **Plan PC2.3 : Détail des installations - plan format A1 - 1/1250<sup>ème</sup>**

➔ **Plan PC3 : Coupes de profil - plan format A1 - 1/750<sup>ème</sup>**

## CERFA 13409\*07

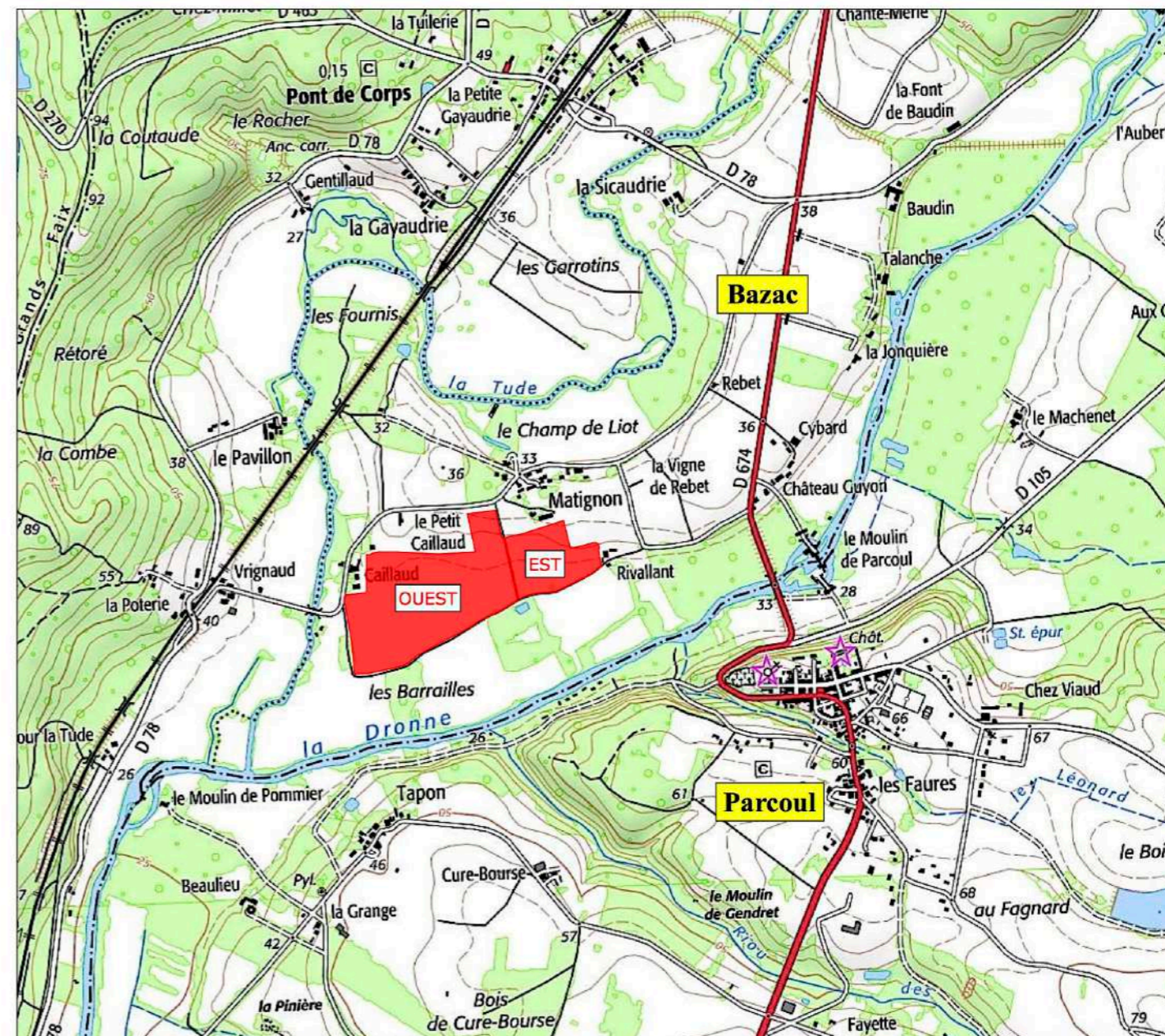
Pages 22 à 26 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Pages 27 à 29 - BORDEREAU DES PIECES JOINTES

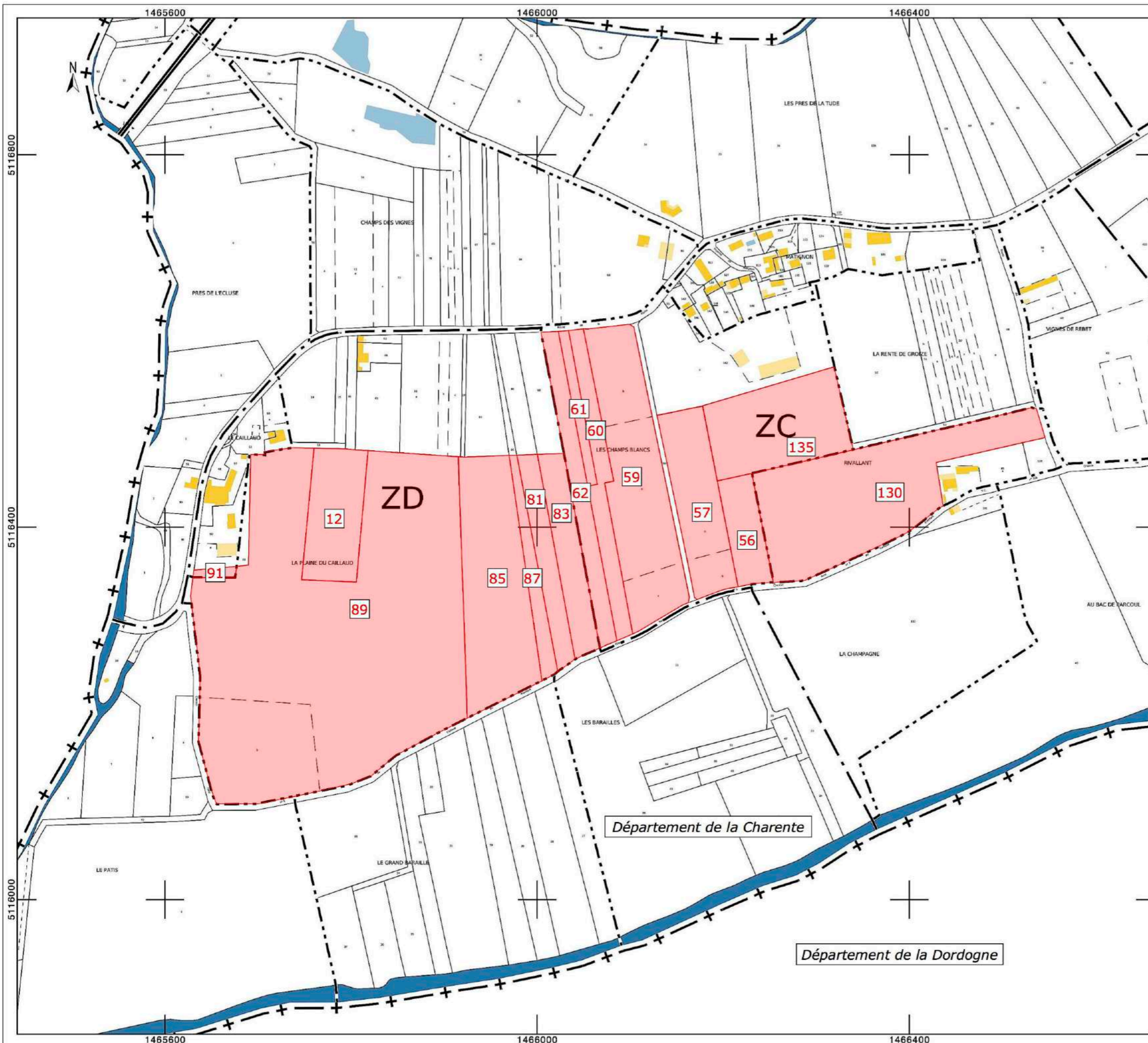
Pages 30 et 31 - ELEMENTS DE CALCUL DES IMPOSITIONS



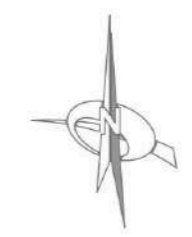
Situation dans le département

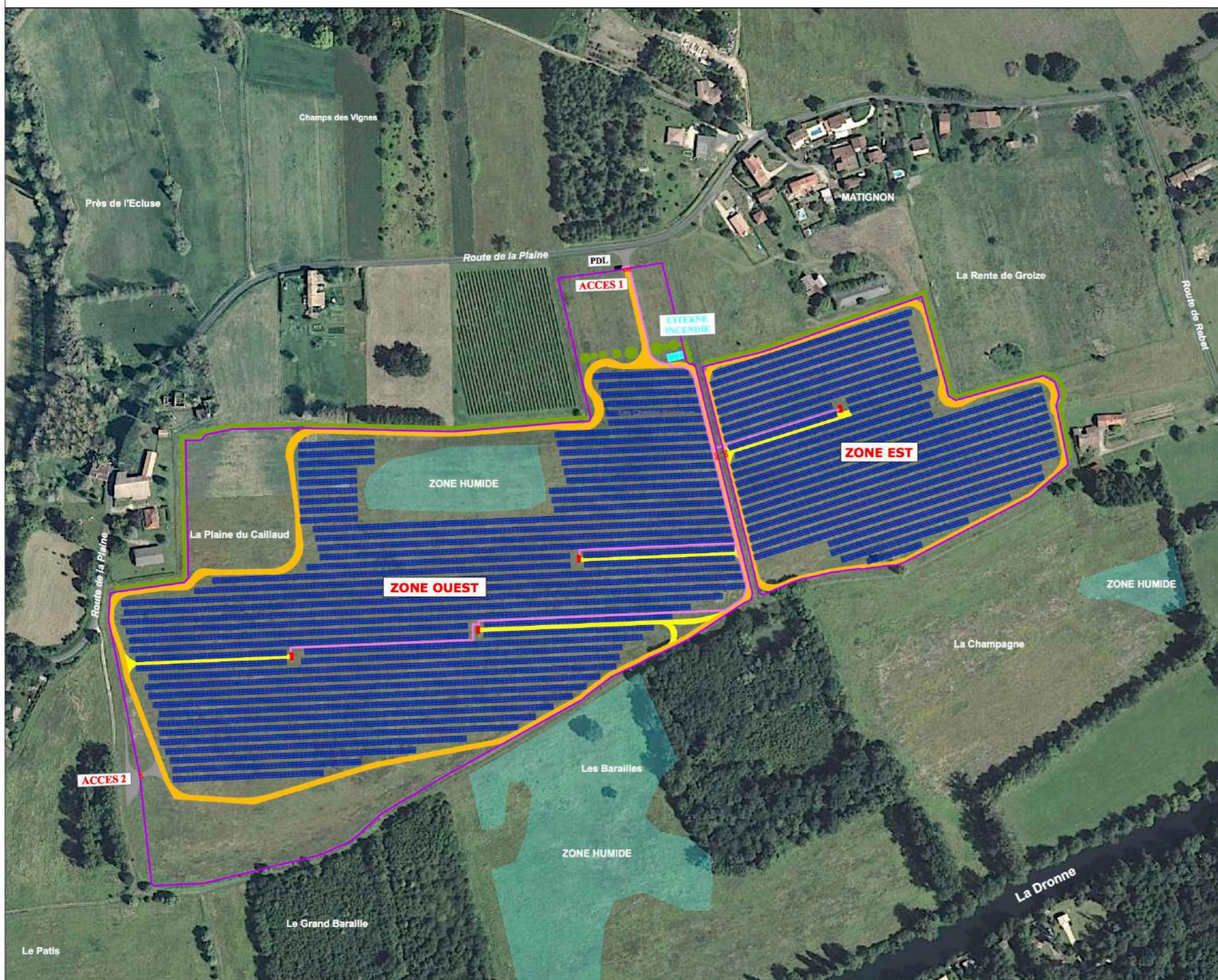


Situation dans la commune

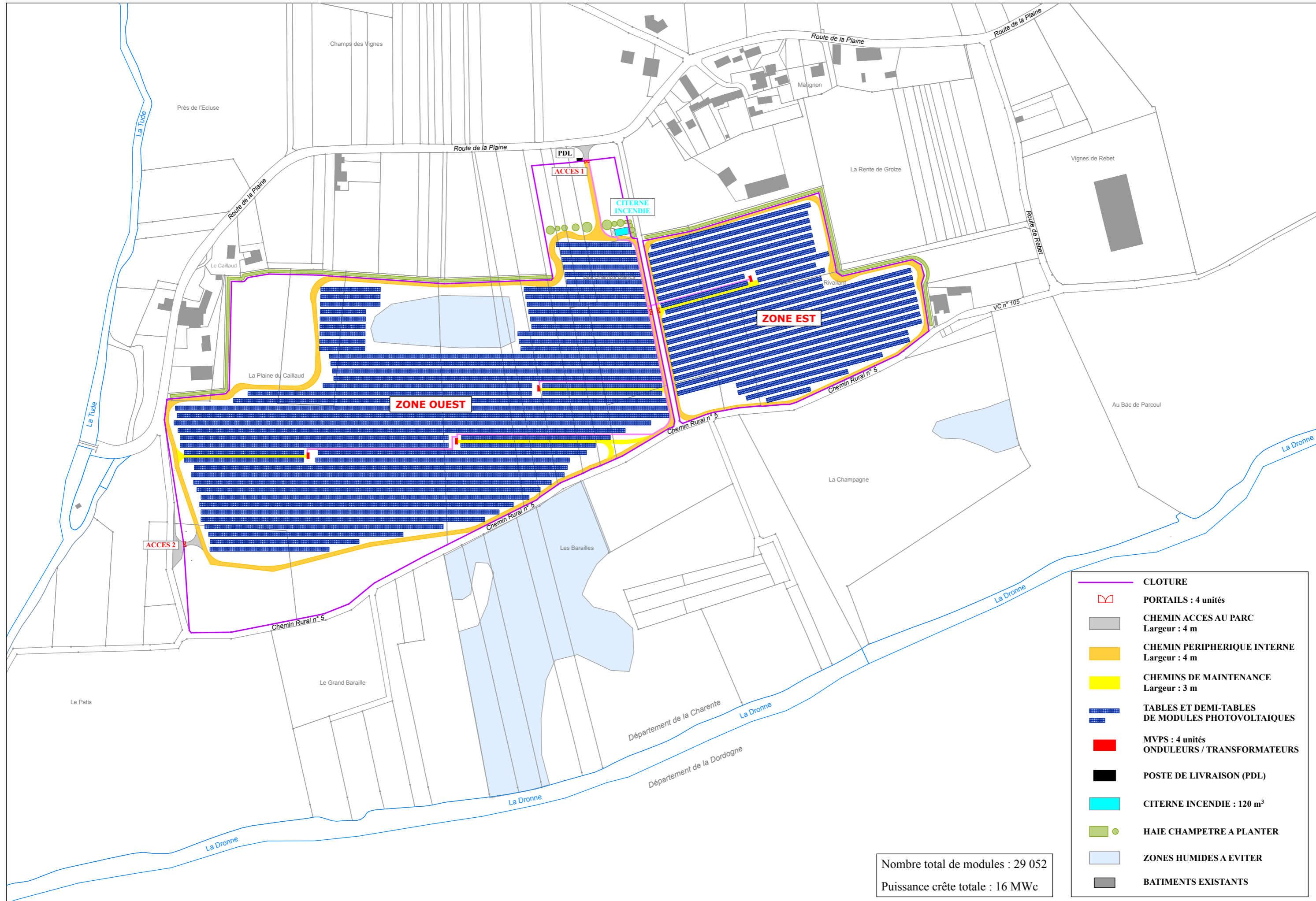


<b>Section ZC</b>	
n° 56	: 4 470 m <sup>2</sup>
n° 57	: 9 840 m <sup>2</sup>
n° 59	: 19 214 m <sup>2</sup>
n° 60	: 5 671 m <sup>2</sup>
n° 61	: 1 765 m <sup>2</sup>
n° 62	: 6 305 m <sup>2</sup>
n° 130	: 25 641 m <sup>2</sup>
n° 135	: 13 047 m <sup>2</sup>
<b>Section ZD</b>	
n° 12	: 8 436 m <sup>2</sup>
n° 81	: 4 945 m <sup>2</sup>
n° 83	: 6 210 m <sup>2</sup>
n° 85	: 18 009 m <sup>2</sup>
n° 87	: 3 260 m <sup>2</sup>
n° 89	: 83 526 m <sup>2</sup>
n° 91	: 468 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL PARCELLAIRE : 210 807 m<sup>2</sup></b>	



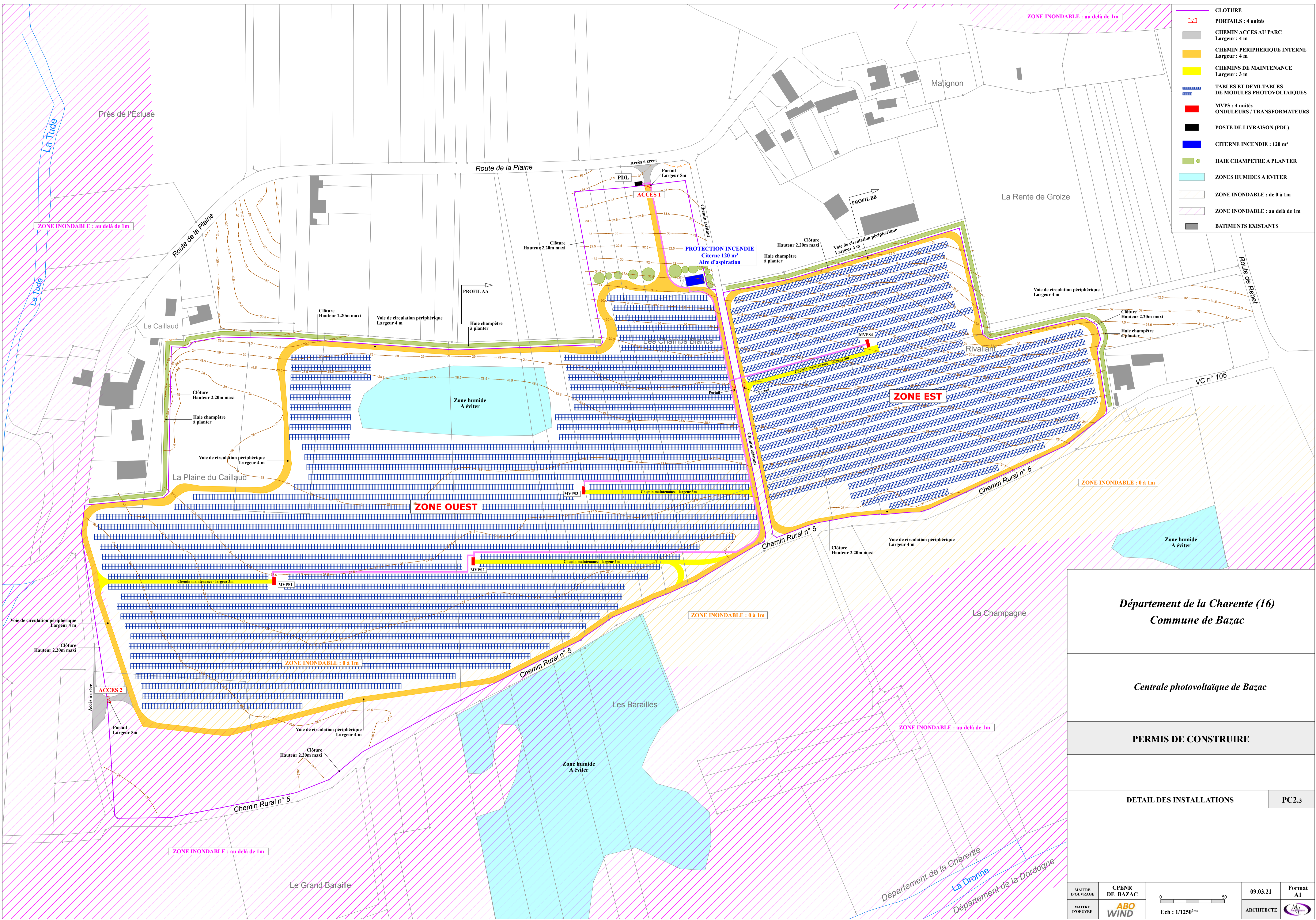


	CLOTURE
	PORTAILS : 4 unités
	CHEMIN ACCES AU PARC Largeur : 4 m
	CHEMIN PERIPHERIQUE INTERNE Largeur : 4 m
	CHEMINS DE MAINTENANCE Largeur : 3 m
	TABLES ET DEMI-TABLES DE MODULES PHOTOVOLTAIQUES
	MVPS : 4 unités ONDULEURS / TRANSFORMATEURS
	POSTE DE LIVRAISON (PDL)
	CITERNE INCENDIE : 120 m <sup>3</sup>
	HAIE CHAMPETRE A PLANTER
	ZONES HUMIDES A EVITER



Nombre total de modules : 29 052  
 Puissance crête totale : 16 MWc

	<b>CLOTURE</b>
	<b>PORTAILS : 4 unités</b>
	<b>CHEMIN ACCES AU PARC</b> Largeur : 4 m
	<b>CHEMIN PERIPHERIQUE INTERNE</b> Largeur : 4 m
	<b>CHEMINS DE MAINTENANCE</b> Largeur : 3 m
	<b>TABLES ET DEMI-TABLES DE MODULES PHOTOVOLTAIQUES</b>
	<b>MVPS : 4 unités</b> ONDULEURS / TRANSFORMATEURS
	<b>POSTE DE LIVRAISON (PDL)</b>
	<b>CITERNE INCENDIE : 120 m³</b>
	<b>HAIE CHAMPETRE A PLANTER</b>
	<b>ZONES HUMIDES A EVITER</b>
	<b>BATIMENTS EXISTANTS</b>



- CLOTURE
- PORTAILS : 4 unités
- CHEMIN ACCES AU PARC  
Largeur : 4 m
- CHEMIN PERIPHERIQUE INTERNE  
Largeur : 4 m
- CHEMINS DE MAINTENANCE  
Largeur : 3 m
- TABLES ET DEMI-TABLES  
DE MODULES PHOTOVOLTAIQUES
- MVPS : 4 unités  
ONDULEURS / TRANSFORMATEURS
- POSTE DE LIVRAISON (PDL)
- CITERNE INCENDIE : 120 m³
- HAIE CHAMPETRE A planter
- ZONES HUMIDES A EVITER
- ZONE INONDABLE : de 0 à 1m
- ZONE INONDABLE : au delà de 1m
- BATIMENTS EXISTANTS

**Département de la Charente (16)**  
**Commune de Bazac**

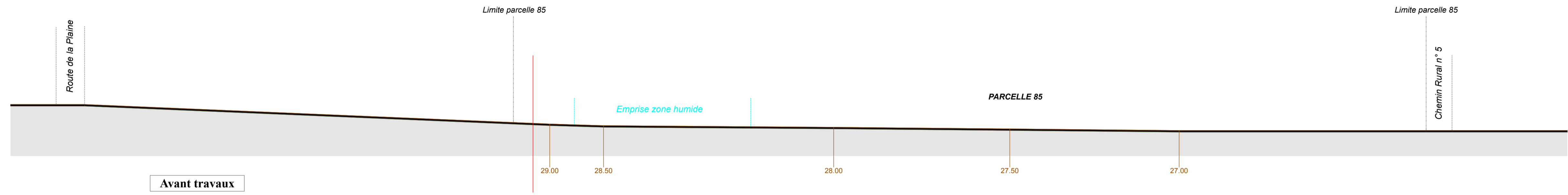
**Centrale photovoltaïque de Bazac**

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

DETAIL DES INSTALLATIONS	PC2.3
--------------------------	-------

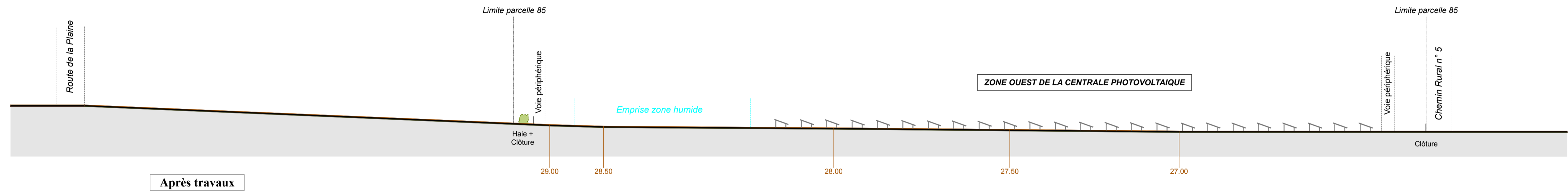
MATRE D'OUVRAGE	CPENR DE BAZAC	09.03.21	Format A1
MATRE D'OEUVRE	<b>ABO WIND</b>	Ech : 1/1250 <sup>ème</sup>	ARCHITECTE



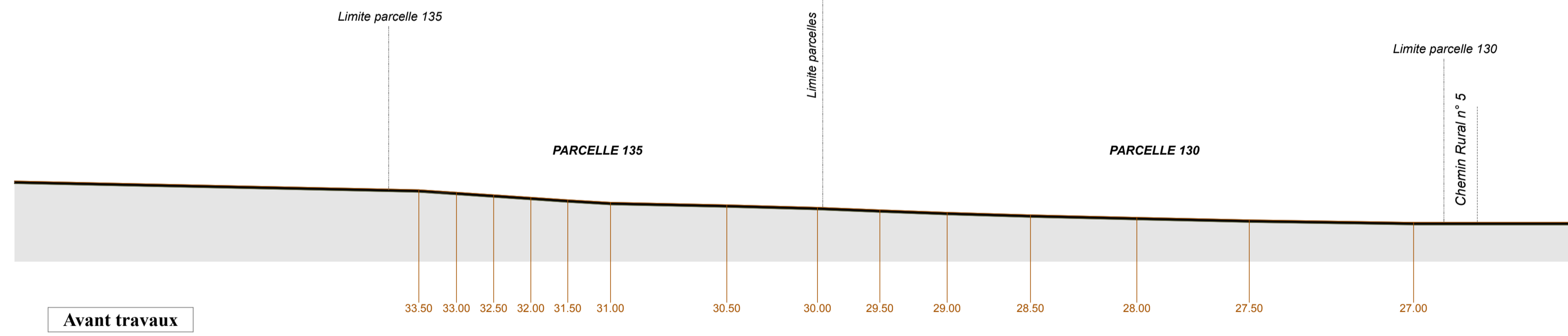


Avant travaux

**PROFIL AA**

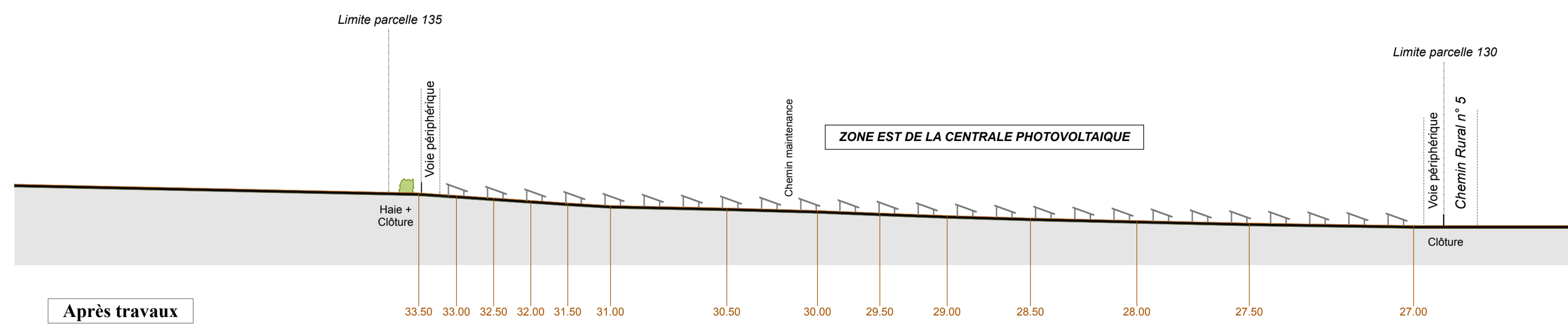


Après travaux



Avant travaux

**PROFIL BB**



Après travaux

Département de la Charente (16)  
Commune de Bazac

Centrale photovoltaïque de Bazac

PERMIS DE CONSTRUIRE

COUPES DE PROFIL PC3

**1 / ETAT INITIAL DU SITE**

Le projet de centrale photovoltaïque de Bazac se situe sur le territoire de la commune de Bazac, dans le département de la Charente (16), à environ 6 kilomètres au Sud de Chalais. La zone d'implantation du projet, dans la pointe Sud de la commune, correspond à l'espace de confluence de 2 rivières, la Tude et de la Dronne, dominées par les reliefs suivants :

- à l'est, une partie du plateau sur lequel s'implante le village de Parcou et quelques hameaux rattachés à la commune
- à l'ouest, la lisière du massif forestier du Petit Angoumois, délimité par la RD78

Nous sommes en présence d'un paysage agricole ouvert, partiellement situé en zone inondable, où alternent parcelles boisées et zones de cultures ou prairies.

Parcou est le seul village proche. Il est implanté en bord de plateau et surplombe à l'est la vallée de la Dronne. De nombreux hameaux et lieux dits sont présents dans la vallée, sur ses versants ou en rebord de plateau, mais ils auront peu de vues sur la centrale du fait de leur éloignement et du contexte boisé.

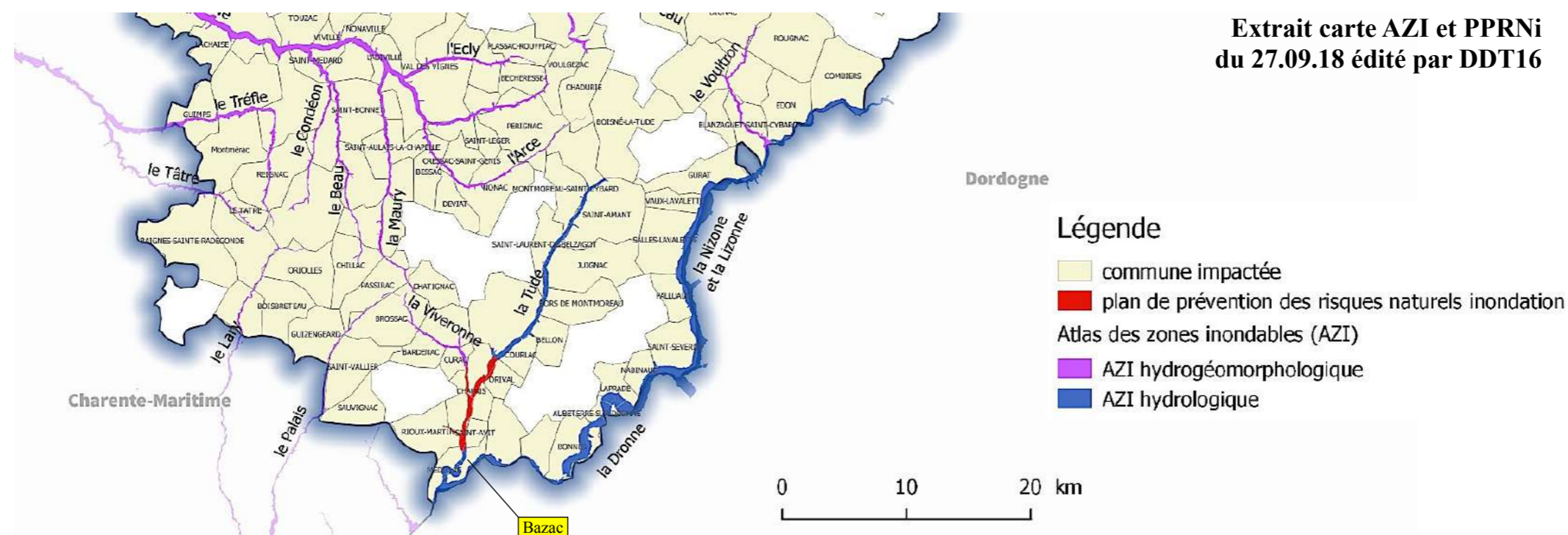
La zone d'implantation du projet évite les zones d'habitations et celles à enjeux naturalistes. Elle est contenue dans le périmètre délimité par la route de la Plaine au nord et celle de Rebet à l'est. Elle culmine à son extrémité nord-est à une altitude de 34m NGF et descend en pente douce vers la pointe sud-ouest où elle atteint 25m NGF.

**2 / URBANISME**

La commune de Bazac n'a pas de document d'urbanisme. Elle est donc à ce jour soumise à la réglementation nationale d'urbanisme (RNU).

La commune de Bazac appartient à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, dont l'élaboration de Plan Local d'Urbanisme pour certaines communes sont actuellement en cours de réalisation.

Bazac est située pour partie en AZI (zones inondables en dehors des zones réglementaires des PPRNi).



**3.1 : Implantation**

Le projet concerne l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public. Elle comprendra :

- 29 052 modules photovoltaïques sur structure fixe
- des clôtures périphériques avec 4 portails d'accès
- 1 chemin de circulation périphérique le long des clôtures
- des chemins de circulation internes pour assurer la maintenance
- 1 poste de livraison
- 4 modules comprenant chacun un onduleur et un transformateur
- des liaisons électriques souterraines pour raccordement électrique
- 1 réserve incendie avec son aire d'aspiration

Ces équipements sont répartis en 2 zones séparées uniquement par un chemin rural qui reste accessible aux usagers

- zone Ouest - surface clôturée : 150 953 m<sup>2</sup>
- zone Est - surface clôturée : 45 840 m<sup>2</sup>

Emprise totale de la centrale (surface clôturée) : 196 793 m<sup>2</sup>

Surface totale projetée au sol des panneaux photovoltaïques : 66 900 m<sup>2</sup>

Surface totale géométrique des panneaux photovoltaïques : 74 390 m<sup>2</sup>

**3.2 : Modules photovoltaïques**

Les modules retenus, de type multicristallins bi-faciaux, seront répartis en demi-tables et tables allant de 26 à 54 modules.

La puissance unitaire d'un module sera d'environ 540 Wc.

Ces modules seront installés sur des structures métalliques fixes présentant une inclinaison de 20° et orientés plein Sud.

Ces structures constituent les tables dont les alignements seront espacés d'environ 3.50 m.

Les tables photovoltaïques sont constituées par un châssis métallique ancré au sol par pieux battus ou vissés, adaptés suivant la nature du sol.

Le type d'ancrage ainsi que leur nombre exact seront définitivement établis suite à l'étude géotechnique (tests d'extraction) qui sera réalisée en amont du chantier d'installation de la centrale photovoltaïque.

Puissance crête totale de la centrale projetée : 16 MWc environ

La production électrique annuelle attendue de la centrale de Bazac est d'environ 20 889 MWh / an.

Cette production électrique correspond à la consommation domestique d'environ 9 400 habitants (hypothèse d'une consommation moyenne, eau chaude et chauffage compris, de 2200 kWh / par an et par habitant en France métropolitaine - sources : données croisées INSEE / CRE / RTE).

Au maximum la hauteur de chaque table sera de 2.80 m et la hauteur du bord inférieur de la table avec le sol sera au minimum de 1.00 m.

Cette hauteur des structures permet au projet d'être facilement occulté par les mesures d'intégration paysagère du projet et aux ovins de circuler librement dans l'enceinte du parc.

Les modules photovoltaïques seront d'aspect bleu foncé.

**3.3 : Clôture et portail**

Afin d'éviter les risques inhérents à une installation électrique, il s'avère nécessaire de doter une installation photovoltaïque d'une clôture l'isolant du public.

Elle permettra aussi de contenir l'élevage ovin assurant une activité agricole permanente sur site.

Cette clôture agricole sera constituée de panneaux en larges mailles souples de type Ursus. Elle ceinturera l'ensemble des installations sur une hauteur de 2.20 m maximum.

Elle assurera la transparence hydraulique pour la partie Sud-Ouest du projet située en aléa moyen / faible de l'AZI hydrologique de la Dronne et de la Tude.

La clôture sera équipée d'une protection périmétrique avec installation d'un système de détection de présence.  
L'accès au site se fera par 4 portails à 2 vantaux, en acier à barreaudage et de ton vert foncé, de 5.00 m de large et de 2.20 m de hauteur maximum.  
Ces portails seront verrouillés en permanence et seuls les personnels chargés de l'entretien et la maintenance seront autorisés à accéder au site.

### **3.4 : Pistes de circulation**

La centrale sera accessible par 2 accès :  
- 1 accès depuis la route de la Plaine côté Nord  
- 1 accès depuis la route de la Plaine côté Ouest

Conformément aux prescriptions du SDIS de la Charente, une piste de circulation périphérique sera aménagée à l'intérieur de l'emprise clôturée.  
Cette piste aura une largeur de 4.00 m et permettra aux services de sécurité d'accéder au site en cas de sinistre.

Depuis cette piste périphérique des antennes de 3.00 m de large minimum, permettront au service de maintenance d'accéder aux différents composants du projet.

L'ensemble des pistes seront constituées de graves non traitées de couleur proche de celle du sol, pour limiter l'imperméabilisation du sol tout en assurant l'intégration paysagère.

### **3.5 : Poste de Livraison**

Le poste de livraison assure la connexion au réseau électrique de distribution et contenant l'ensemble des appareillages de contrôle, de sécurité et de comptage.  
Il est couplé avec des postes de transformation qui convertissent l'électricité récoltée en sortie des onduleurs en une tension adaptée au réseau moyenne tension.  
Ce poste de livraison est un bâtiment de 18.00 m<sup>2</sup> d'emprise au sol (dimensions 3.00 m x 6.00 m) pour une hauteur de 2.70 m.

Une attention toute particulière a été apportée à son intégration dans l'environnement : les panneaux préfabriqués en béton qui le composent seront traités en enduit ton pierre.  
Une couverture 2 pans en tuiles sera posée sur l'ensemble du poste de livraison.  
Les matériaux choisis et leur pose seront de bonne facture afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

### **3.6 : Modules transformateur /onduleur**

Le fonctionnement de la centrale implique la mise en oeuvre de 4 ensembles préfabriqués comprenant : un poste de transformation couplé à un onduleur.  
Le matériel retenu sera de marque SMA Solar Technology.  
Les ensembles seront de couleur métallique gris clair.

L'onduleur a pour fonction de transformer le courant continu produit par les modules photovoltaïques en courant alternatif.  
Le transformateur convertit l'électricité récoltée en sortie d'onduleur en une tension adaptée au réseau moyenne tension.  
Ils sont complétés par différents composants de régulation et de communication garantissant en particulier le contrôle de la tension du courant produit et permettant son interruption si nécessaire.

L'ensemble de ces composants est assemblé en une structure métallique unique supportée par des pieds support de plateformes amovibles qui restent déployées en phase d'exploitation.  
Encombrement maximum au sol d'un module : 30 m<sup>2</sup> environ  
Hauteur maximum : 2.95

### **3.7 : Liaisons Souterraines**

Afin de réduire l'impact du projet sur le site, les câbles de liaison électrique entre les postes de livraison / transformateur, les onduleurs et les tables seront enfouis selon les normes en vigueur.  
Après l'enfouissement des câbles, les terrains seront remis en l'état d'origine.

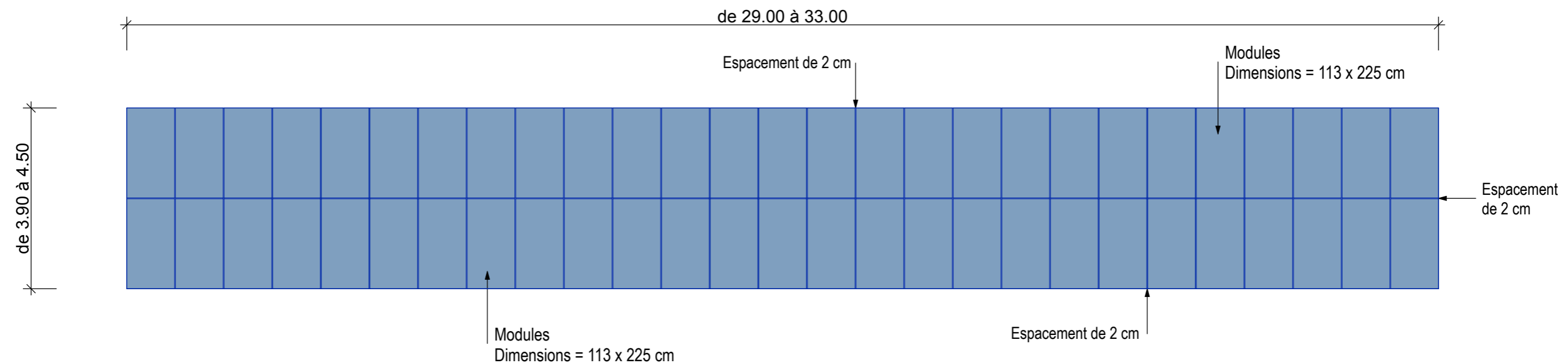
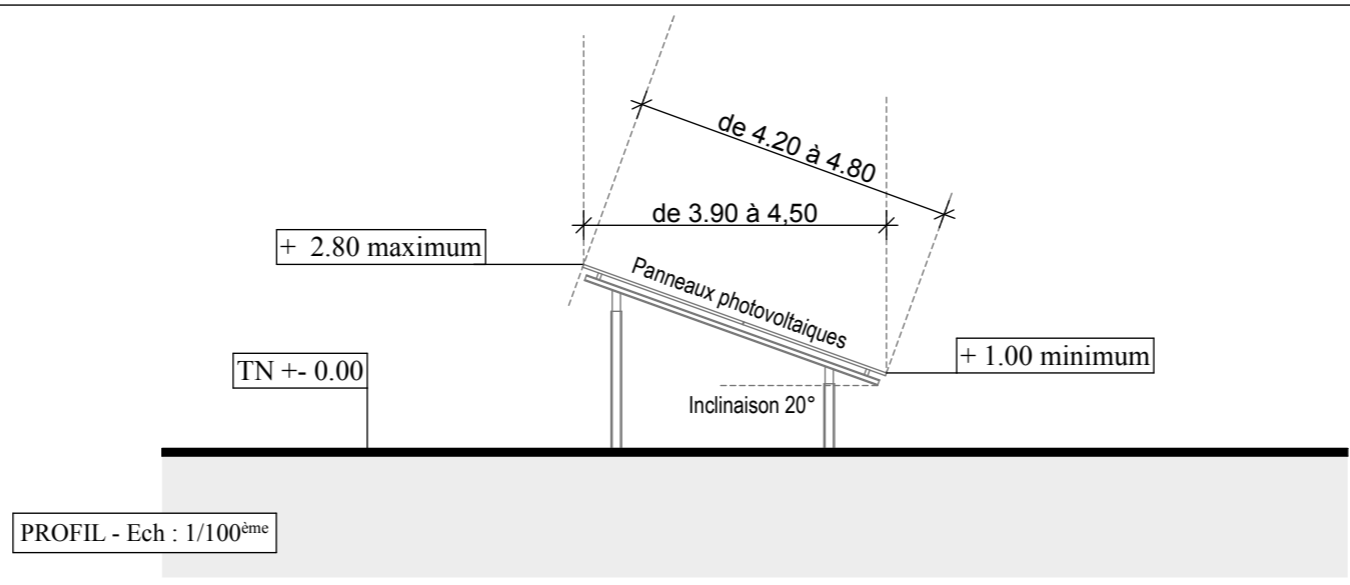
## 4 / MESURES PAYSAGERES

**4.1 : Mesures d'évitement**

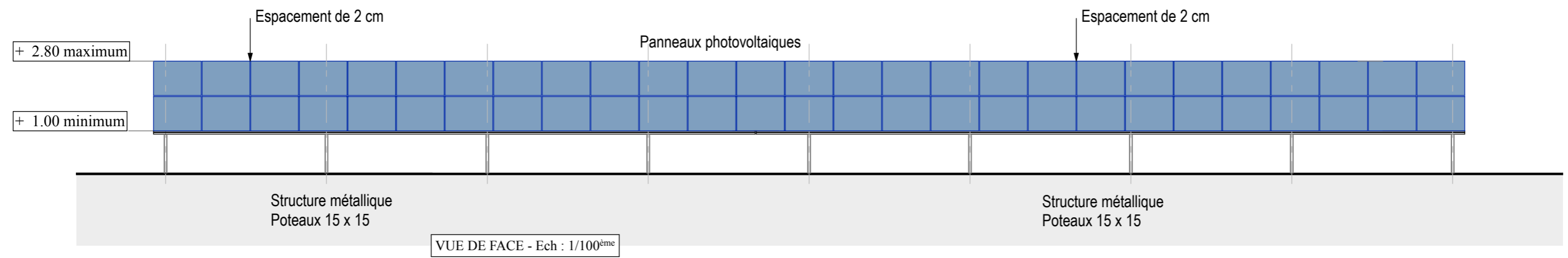
- a) Après étude de plusieurs scénarios, il a été retenu une emprise du projet réduite avec des tables photovoltaïques reculées au nord, ce qui permet :
- de les éloigner de la route de la Plaine et des habitations de Matignon et du Petit Caillaud
  - de créer un ensemble structuré et harmonieux, avec une lisière nord plus continue
- b) Le poste de livraison est positionné au niveau de l'entrée nord du parc, accolé à la piste d'accès ce qui permet :
- de l'intégrer dans la trame bâtie dispersée aux abords de la route de la Plaine
  - de limiter la création de pistes de desserte
  - de signaler l'entrée de la centrale solaire et d'en faire un support de communication sur l'énergie solaire
- c) La citerne est positionnée à proximité des tables photovoltaïques, en recul par rapport à la route et contre la clôture au sud-ouest de Matignon. Cela permet de la dissimuler par les haies prévues en lisière nord du parc tout en préservant son accessibilité indispensable depuis l'extérieur.
- d) La dernière mesure d'évitement consiste à enfouir les réseaux électriques à l'intérieur comme à l'extérieur de la centrale photovoltaïque. Les raccordements des onduleurs au poste de livraison via les postes de transformation seront passés en souterrain si bien qu'aucune ligne électrique aérienne ne viendra surcharger le paysage.

**4.2 : Mesures de réduction**

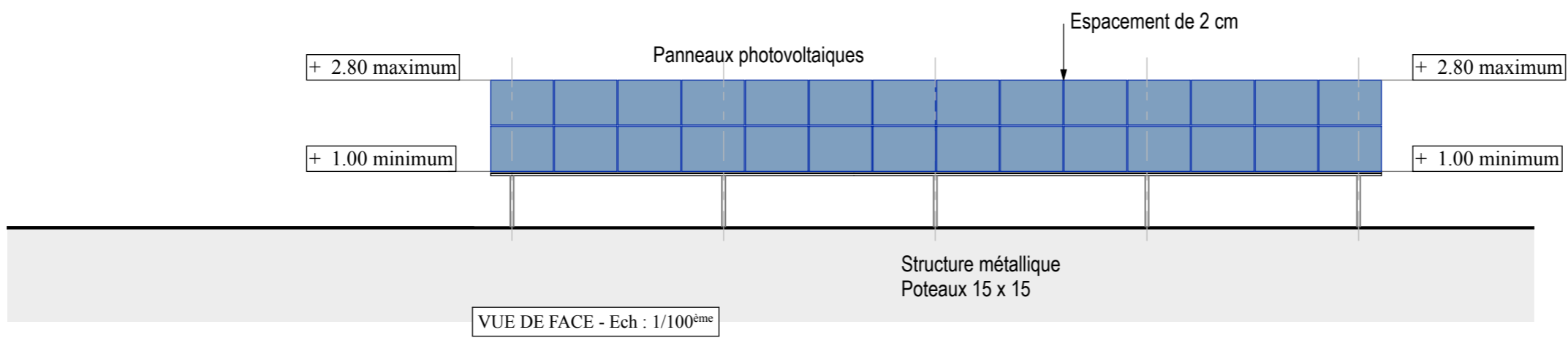
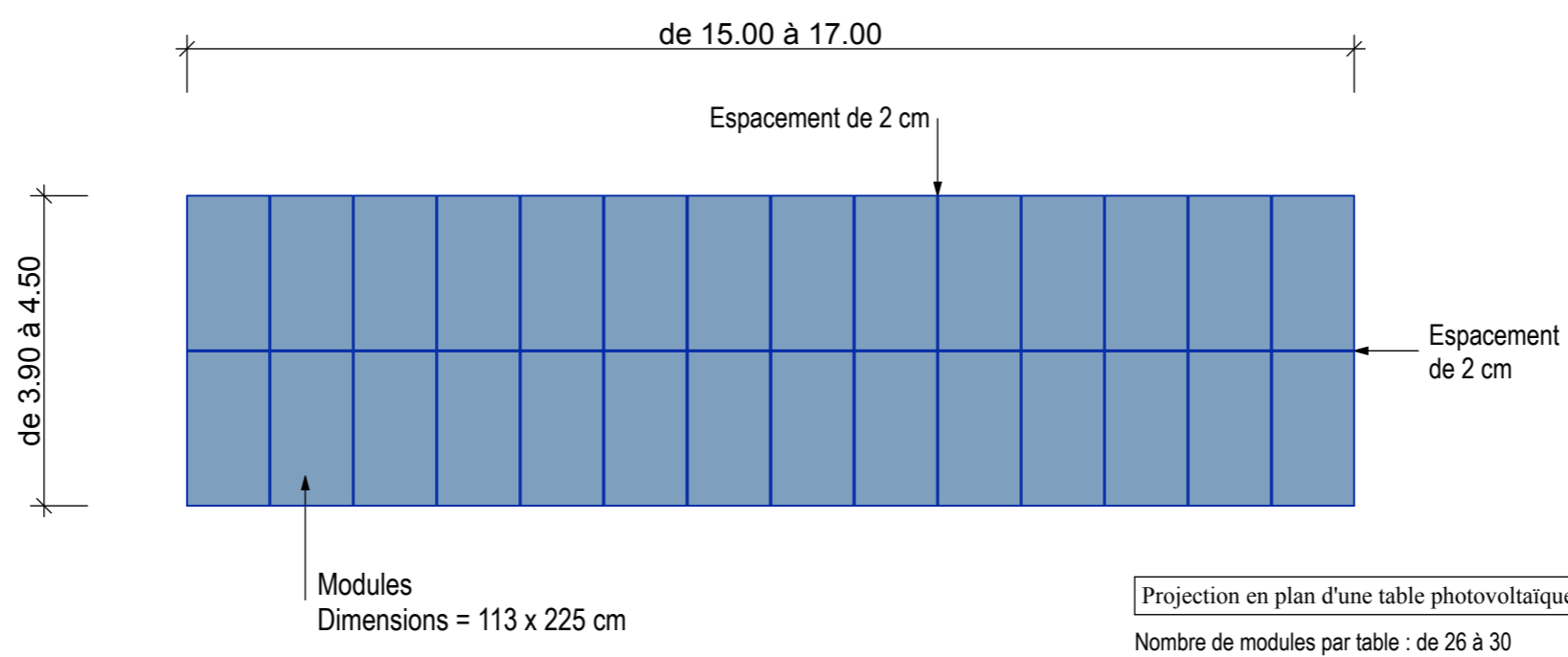
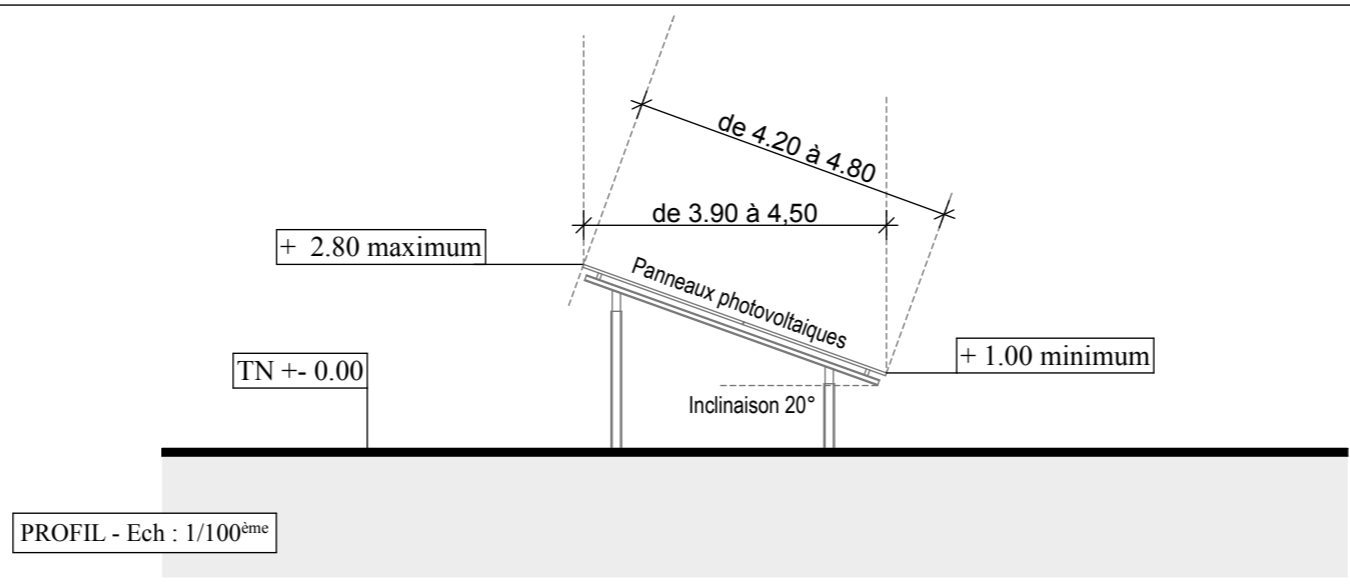
- a) **Les enclos** seront constitués de clôtures soutenues par des piquets en bois, avec un grillage à mailles large de type grillage à moutons de couleur gris métallique. Ainsi l'entretien par pâturage ovin, élément paysager récurrent, pourra être maintenu.
- b) **Les portails d'accès** seront à barreaudage simple vertical, également gris métallique.
- c) **Des plantations** en lisière nord, ouest et est de la centrale solaire seront réalisées. Elles sont destinées à réduire ses effets visuels et à améliorer l'insertion paysagère de la Centrale en renforçant la trame bocagère environnante. Ces plantations consisteront en la plantation de haies arbustives et arborées en bordure extérieure de la clôture. Elles représentent au total un linéaire de 1070 mètres. Ces haies seront composées de plusieurs espèces mélangées comprenant à la fois des arbustes et des arbres de haute tige. Le choix des espèces respectera la palette végétale locale : l'aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), le fusain d'Europe (*Eonymus europaeus*), le noisetier commun (*Corylus avellana*) le Prunellier épineux (*Prunus spinosa*), le Genévrier commun (*Juniperus communis*), l'églantier (*Rosa canina*). Quelques arbres tels que le chêne pédonculé (*Quercus robur*), l'orme champêtre (*Ulmus minor*) ou le saule marsault (*Salix caprea*), pourront être implantés là où le risque d'effet d'ombrage est très faible.
- d) **Le poste de livraison** s'inscrit au niveau de l'entrée principale de la centrale. L'objectif paysager est d'assurer son traitement qualitatif afin d'améliorer l'accueil des visiteurs et des riverains. Il est ainsi proposé un revêtement en peinture ton pierre (RAL 1015 « ivoire clair », ou équivalent) des façades, ainsi que la mise en place d'une toiture à double pente recouverte de tuiles romanes en terre cuite.
- e) La mise en place d'un **panneau de sensibilisation** aux énergies renouvelables en général et à l'énergie solaire en particulier permettra d'informer le public et les riverains quant à l'intérêt du projet à échelle locale mais également dans un contexte global de transition énergétique. Ce panneau sera apposé sur la façade nord du poste de livraison, à proximité de la piste d'accès à la centrale solaire.
- f) Les parois des **4 postes de transformation**, qui sont avec le poste de livraison les éléments les plus hauts de la centrale, seront peintes en ton gris ardoise (RAL 7015 ou similaire).



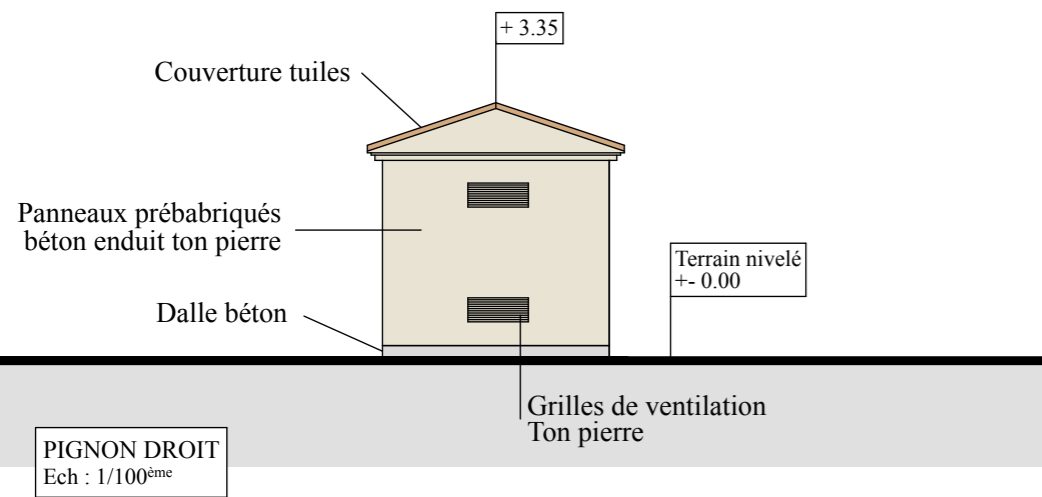
Projection en plan d'une table photovoltaïque - Ech : 1/100ème  
Nombre de modules par table : de 52 à 54



Cotation exprimée en mètres

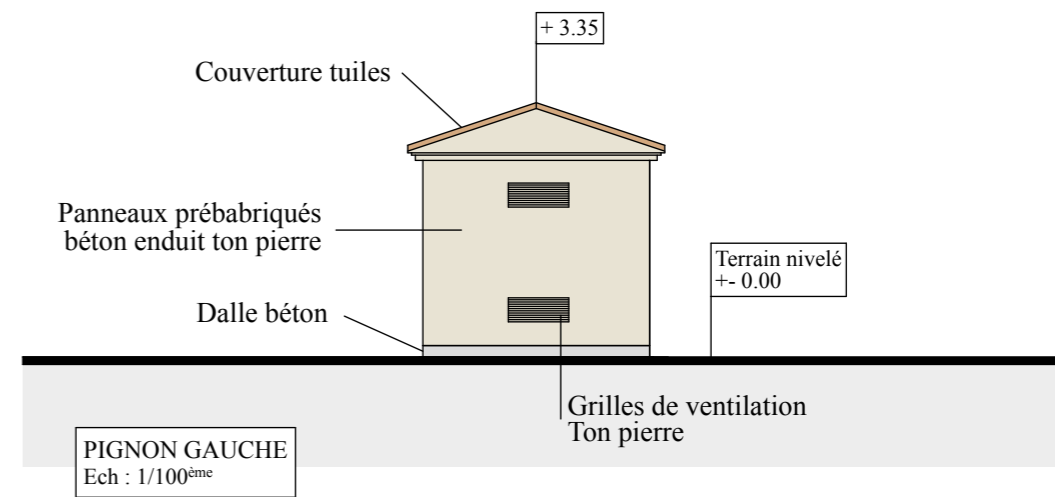


Cotation exprimée en mètres

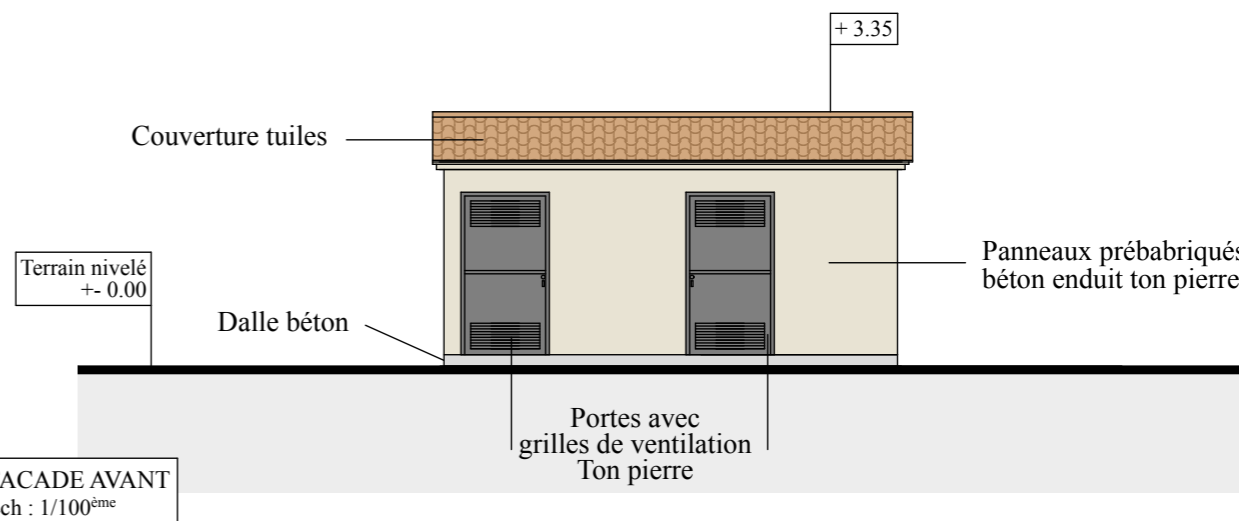
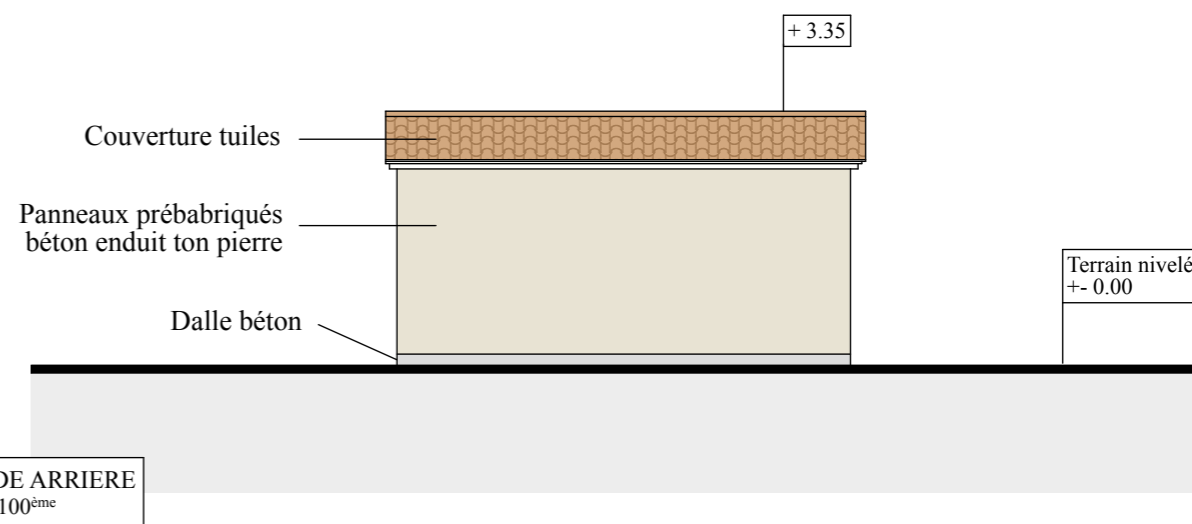


**Dimensions du PDL**

Longueur : 6.00  
 Largeur : 3.00  
 Hauteur : 2.70  
 Emprise au sol : 18.00 m<sup>2</sup>

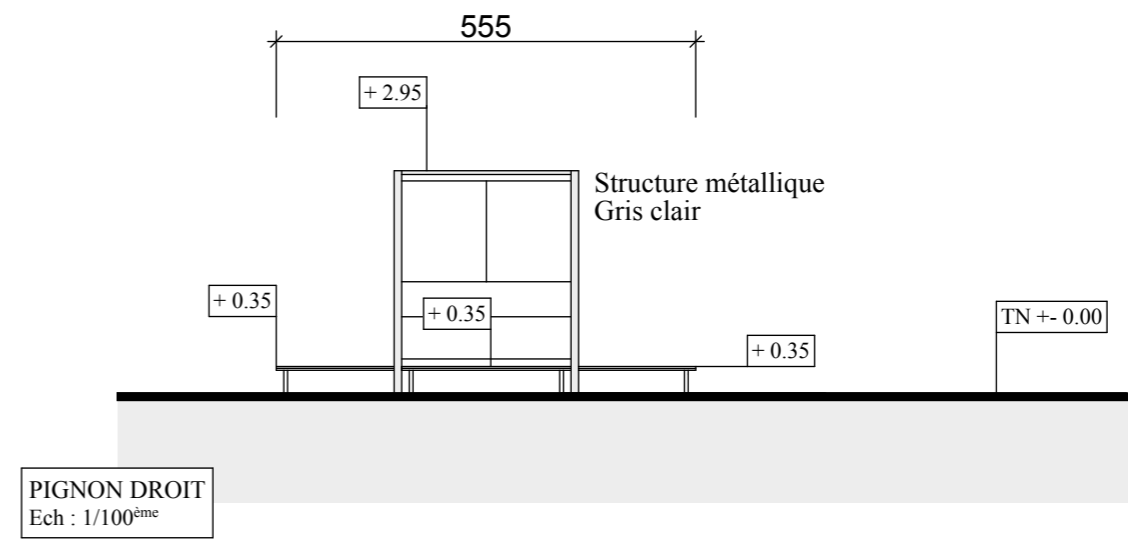
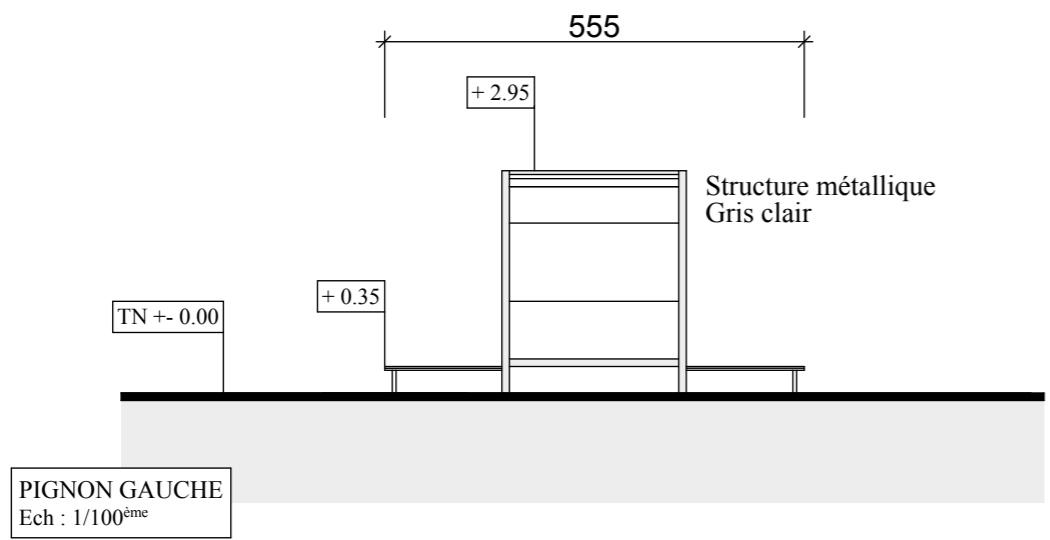


EXEMPLE D'UN POSTE DE LIVRAISON AVEC COUVERTURE 2 PANS EN TUILES



Cotation exprimée en mètres





**2.4 Dimensions extérieures et poids**

Figure 6: Dimensions de la MV Power Station

Dimensions de la MV Power Station sans plates-formes ni pieds				
	Longueur	Hauteur	Profondeur	Poids
MV Power Station 500SC / 630SC / 800SC / 900SC / 1000.1SC	6 058 mm	2 591 mm	2 438 mm	< 10 t
MV Power Station 1000.2SC / 1250SC / 1600SC / 1800SC / 2000SC	6 058 mm	2 591 mm	2 438 mm	< 14 t

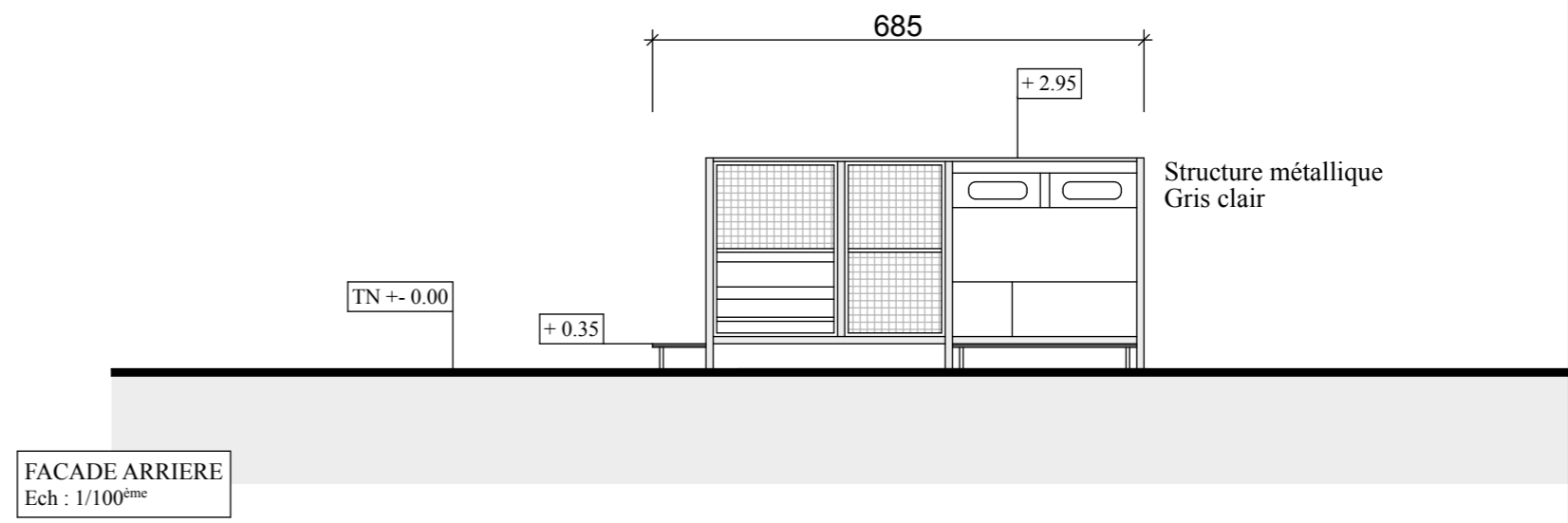
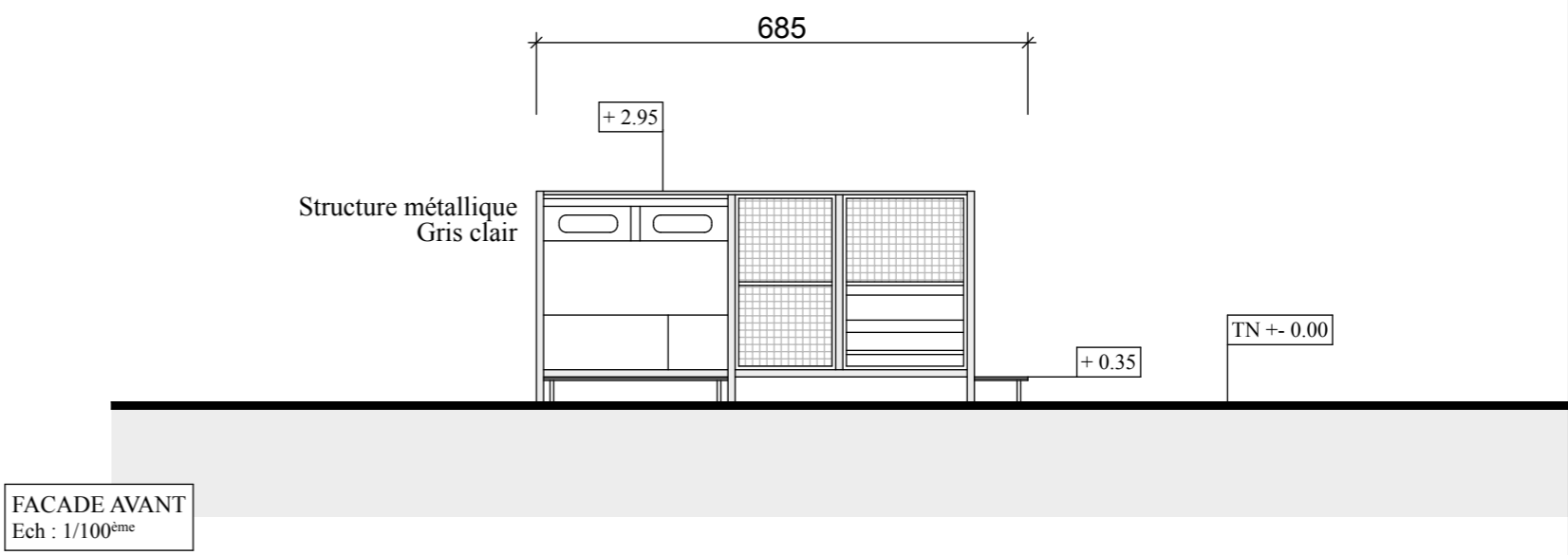
Dimensions de la MV Power Station avec plates-formes et pieds				
	Longueur	Hauteur	Profondeur	Poids
MV Power Station 500SC / 630SC / 800SC / 900SC / 1000.1SC	6 813 mm	2 941 mm	5 538 mm	< 10 t
MV Power Station 1000.2SC / 1250SC / 1600SC / 1800SC / 2000SC	6 813 mm	2 941 mm	5 538 mm	< 14 t

Le poids de la MV Power Station peut varier (en dessous du poids indiqué) en fonction des classes de tension et de puissance choisies.

**Encombrement maximum**  
 Longueur : 6.85  
 Largeur : 5.55  
 Hauteur : 2.95  
 Emprise au sol : 30.00 m<sup>2</sup> environ

Le modèle des modules n'ayant pas été encore retenu, ces dimensions sont données à titre indicatif

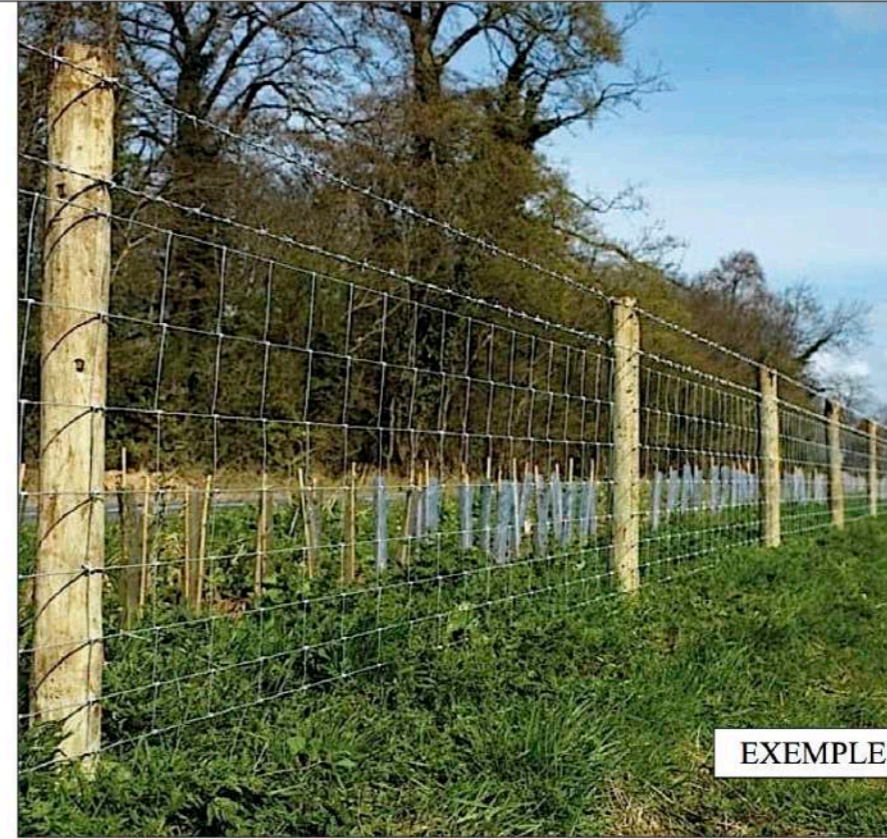
Les modules sont posés sur des massifs enterrés, en gros béton.  
 Les dimensions de ces massifs seront précisées suivant l'Etude Géotechnique



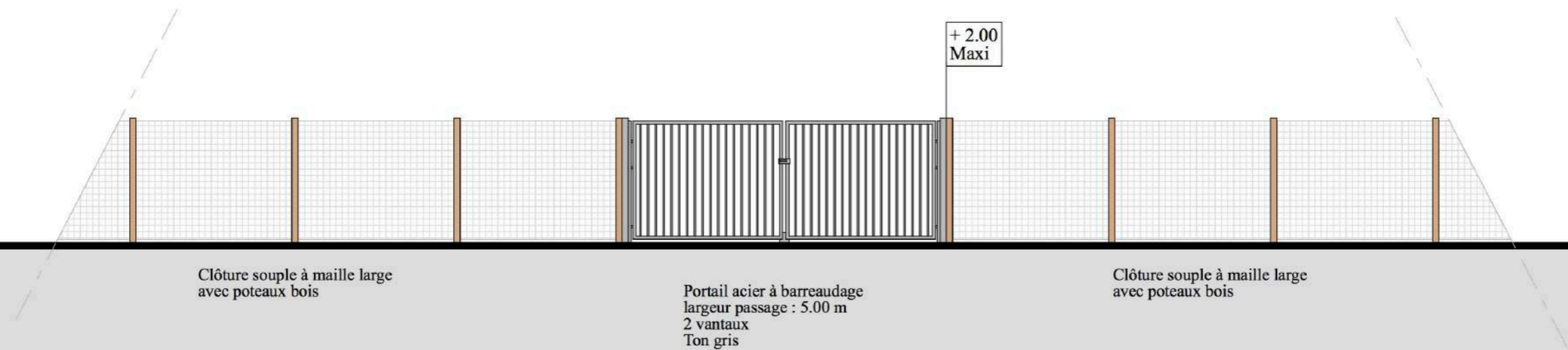
Cotation exprimée en mètres



EXEMPLE PORTAIL



EXEMPLE CLOTURE



Clôture souple à maille large  
avec poteaux bois

Portail acier à barreaudage  
largeur passage : 5.00 m  
2 vantaux  
Ton gris

Clôture souple à maille large  
avec poteaux bois

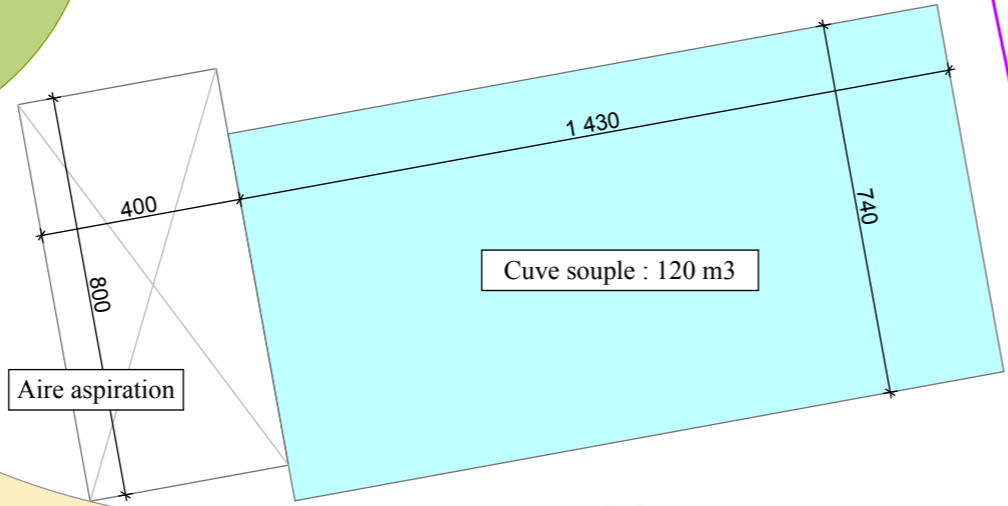
VUE DE FACE  
Ech : 1/75<sup>ème</sup>

Cotation exprimée en mètres

Accès depuis route de la Plaine

Végétation arbustive à planter

Clôture



Cuve souple : 120 m3

Aire aspiration

Chemin périphérique interne  
Largeur : 4.00 m

Clôture



PRINCIPE CUVE SOUPLE

Cotation exprimée en mètres

15

PC  
5.6

MAITRE  
D'OUVRAGE

**CPENR DE BAZAC**

MAITRE  
D'OEUVRE

**ABO  
WIND**

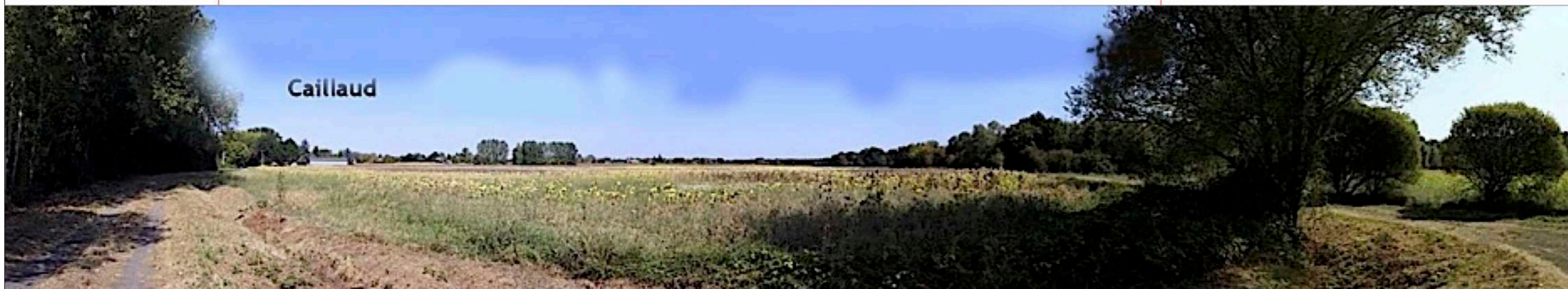
**ABO WIND**  
2 rue du Libre Echange  
CS 95893 - 31506 Toulouse Cedex 5  
Tél : 05.34.31.16.76 - Fax : 05.34.31.63.76

ARCHITECTE

**MJL  
Architecture**

**MJL Architecture**  
24 rue des Escures - 45400 Fleury-les-Aubrais  
Tél : 06.80.17.08.99 - Mail : jolivet.mjl@orange.fr

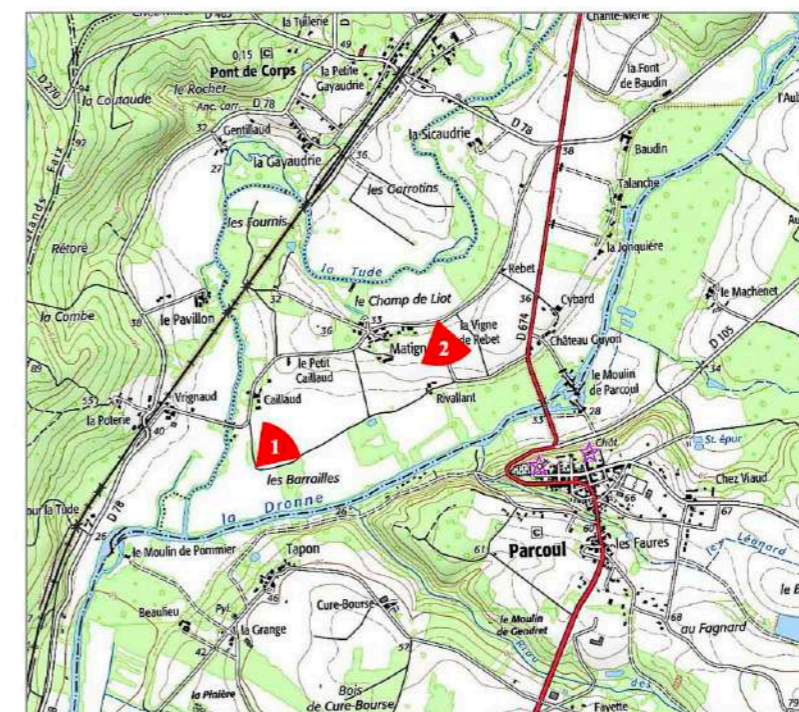
**RESERVE INCENDIE**  
Ech : 1/150



Caillaud

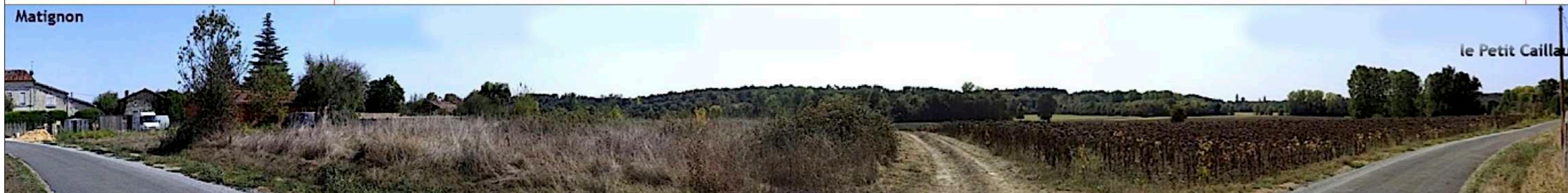
**Vue n° 1**

*Depuis le chemin rural de Caillaud à Rivallant*



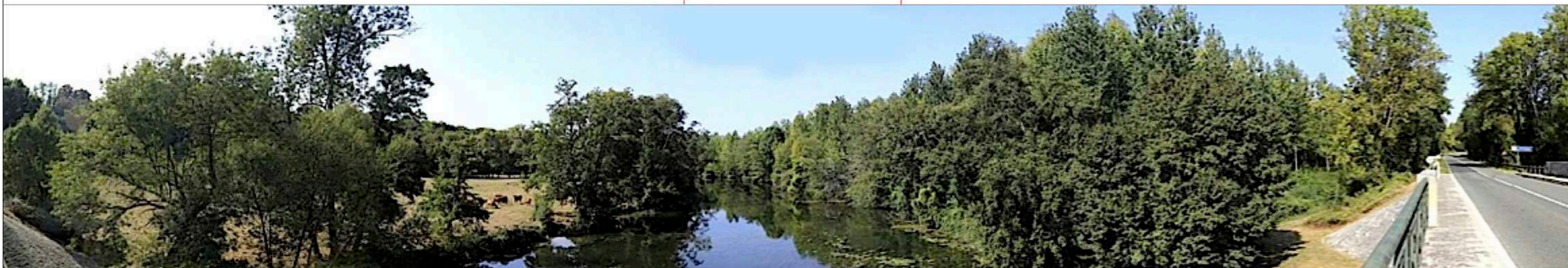
**Vue n° 2**

*Depuis la route de la Plaine à l'Ouest de Matignon*



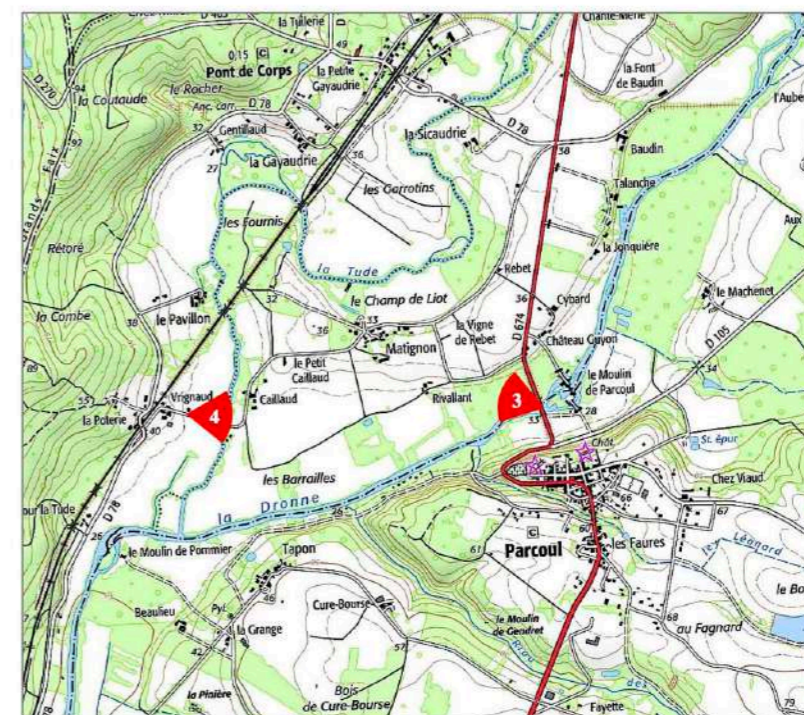
Matignon

le Petit Caillaud



**Vue n° 3**

*Depuis le pont sur la Dronne (RD 674)*



**Vue n° 4**

*Depuis la sortie Est du hameau des Vrignaud*





*Etat initial*



18

PC  
6.1

**Insertion n° 1 depuis la route de la Plaine à l'Ouest de Matignon**  
à hauteur de l'entrée principale



*Projet sans aménagement paysager*



*Projet avec aménagement paysager*



*Etat initial*



19

PC  
6.2

**Insertion n° 2 depuis la route de la Plaine à l'Ouest de l'entrée principale en direction du Sud**



*Projet sans aménagement paysager*



*Projet avec aménagement paysager*



*Etat initial*



20

PC  
6.3

**Insertion n° 3 depuis le chemin rural séparant les flôts Est et Ouest  
en direction du Sud-Ouest**



*Projet sans aménagement paysager*



*Projet avec aménagement paysager*

MAITRE  
D'OUVRAGE

**CPENR DE BAZAC**

MAITRE  
D'OEUVRE

**ABO  
WIND**

**ABO WIND**  
2 rue du Libre Echange  
CS 95893 - 31506 Toulouse Cedex 5  
Tél : 05.34.31.16.76 - Fax : 05.34.31.63.76

ARCHITECTE

**MJL**  
Architecture

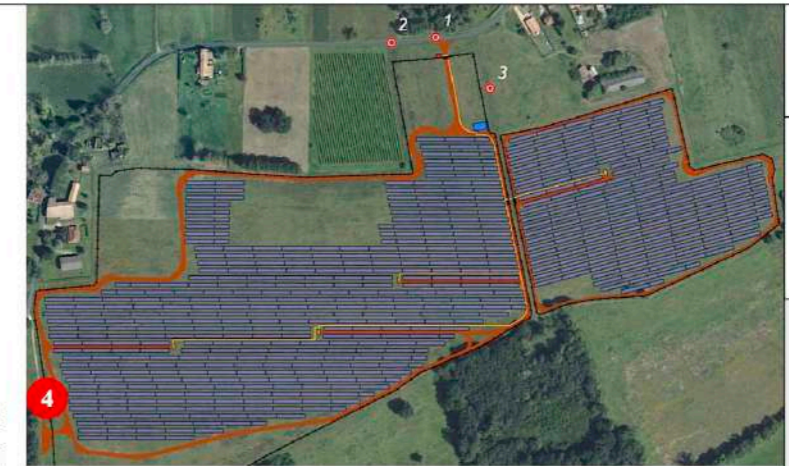
**MJL Architecture**  
24 rue des Escures - 45400 Fleury les Aubrais  
Tél : 06.80.17.08.99 - Mail : jolivet.mjl@orange.fr

**INSERTION DU PROJET n° 3  
Photomontage**





*Etat initial*



21

PC  
6.4

**Insertion n° 4 depuis le chemin rural à Ouest de la Centrale en direction de l'Est**



*Projet*



**Demande de**  
 **Permis d'aménager**  
 comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions  
 **Permis de construire**  
 comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

**Vous pouvez utiliser ce formulaire si :**

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

**La présente demande a été reçue à la mairie**

le \_\_\_\_\_ Cachet de la mairie et signature du receveur

**Dossier transmis :**

- à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National  
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial  
 au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

**1 - Identité du demandeur**

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous est le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier    Madame     Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Date et lieu de naissance**

Date : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

**Vous êtes une personne morale**

Dénomination : **CPENR DE BAZAC**    Raison sociale : **CPENR DE BAZAC**

N° SIRET : **8 8 9 1 1 6 8 3 6 0 0 0 1 2**    Type de société (SA, SCL, ...): **SASU**

Représentant de la personne morale :    Madame     Monsieur

Nom : **BESSIERE**    Prénom : **Patrick**

**2 - Coordonnées du demandeur**

Adresse : Numéro : **2**    Voie : **rue du Libre Echange**

Lieu-dit : \_\_\_\_\_    Localité : **TOULOUSE**

Code postal : **3 1 5 0 6** BP : \_\_\_\_\_ Cedex : **5**

Téléphone : **0 5 3 4 3 1 1 6 7 6**

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :    Madame     Monsieur     Personne morale

Nom : **BILEITCZUK**    Prénom : **Gaston**

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : **2**    Voie : **rue du Libre Echange**

Lieu-dit : \_\_\_\_\_    Localité : **TOULOUSE**

Code postal : **3 1 5 0 6** BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : **0 5 3 2 2 6 2 6 5 0**

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

**J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :** \_\_\_\_\_ **gaston.bileitzuk @ abo-wind.fr**

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

**3 - Le terrain**

**3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

**Adresse du (ou des) terrain(s)**

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_    Localité : **BAZAC**

Code postal : **1 6 2 1 0** BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

**Références cadastrales<sup>1</sup> :** (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : **Voir liste**

**3.2 - Situation juridique du terrain** (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ?    Oui     Non     Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : \_\_\_\_\_

**4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement**

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

**4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés** (cochez la ou les cases correspondantes)

**Quel que soit le secteur de la commune**

- Lotissement  
 Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre  
 Terrain de camping  
 Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances  
 Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés  
 Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports  
 Aménagement d'un golf  
 Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs  
 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :  
   o Superficie (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_  
   o Profondeur (pour les affouillements) : \_\_\_\_\_  
   o Hauteur (pour les exhaussements) : \_\_\_\_\_  
 Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs  
 Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

**Dans les secteurs protégés**

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé<sup>1</sup> :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux  
 Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>1</sup> :

- Création d'une voie  
 Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante  
 Création d'un espace public  
 Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>1</sup> :  
 Création d'un espace public

<sup>1</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

MAITRE  
D'OUVRAGE

**CPENR DE BAZAC**

MAITRE  
D'OEUVRE



**ABO WIND**  
 2 rue du Libre Echange  
 CS 95893 - 31506 Toulouse Cedex 5  
 Tél : 05.34.31.16.76 - Fax : 05.34.31.63.76

ARCHITECTE



**MJL Architecture**  
 24 rue des Escures - 45400 Fleury les Aubrais  
 Tél : 06.80.17.08.99 - Mail : jolivet.mj@orange.fr

**CERFA 13409\*07**  
**Demande de Permis de Construire**

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

#### 4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  
 La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui  Non

#### 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

##### Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m<sup>2</sup>) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

### 5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

#### 5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui  Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : **MJL Architecture** Prénom :

Numéro : **24** Voie : **rue des Escures**

Lieu-dit : Localité : **FLEURY-LES-AUBRAIS**

Code postal : **4 5 4 0 0** BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : **S 12827**

Conseil Régional de : **Région CENTRE**

Téléphone : **0 6 8 0 1 7 0 8 9 9** ou Télécopie : ou

Adresse électronique : **jolivet.mjl @ orange.fr**

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :



Cachet de l'architecte :



Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>2</sup> :  
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

#### 5.2 - Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public. Elle comprendra :

- 29 052 modules photovoltaïques sur structure fixe
- des clôtures périphériques avec 4 portails d'accès
- 1 chemin de circulation périphérique le long des clôtures
- des chemins de circulation internes pour assurer la maintenance
- 1 poste de livraison
- 4 modules comprenant chacun un onduleur et un transformateur
- des liaisons électriques souterraines pour raccordement électrique
- 1 réserve incendie avec son aire d'aspiration

Ces équipements sont répartis en 2 zones séparées uniquement par un chemin rural qui reste accessible aux usagers

- zone Ouest - surface clôturée : 150 953 m<sup>2</sup>
- zone Est - surface clôturée : 45 840 m<sup>2</sup>

Emprise totale de la centrale (surface clôturée) : 196 793 m<sup>2</sup>

Surface totale projetée au sol des panneaux photovoltaïques : 66 900 m<sup>2</sup>

Surface totale géométrique des panneaux photovoltaïques : 74 390 m<sup>2</sup>

Une description plus détaillée du projet figure dans les pièces PC4, PC5, dans la notice paysagère et dans l'étude d'impact

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

<sup>2</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :  
 - Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;  
 - Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m<sup>2</sup> de surface de plancher ;  
 - Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;  
 - Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

**5.3 - Informations complémentaires**

- Nombre total de logements créés :  dont individuels :  dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :  
Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro
- Autres financements : \_\_\_\_\_
- Mode d'utilisation principale des logements :  
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : \_\_\_\_\_
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :  
Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : \_\_\_\_\_
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : \_\_\_\_\_
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol  et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :  
Transport  Enseignement et recherche  Action sociale   
Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

**5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée**  
Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : \_\_\_\_\_

**5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).**

surfaces de plancher <sup>3</sup> en m <sup>2</sup>						
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>4</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>5</sup> (C)	Surface supprimée <sup>6</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>7</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	18.00				18.00
Surfaces totales (m <sup>2</sup> )	0	18.00				18.00

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.  
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).  
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.  
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).  
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

**5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).**

Surface de plancher <sup>3</sup> en m <sup>2</sup>							
Destinations <sup>4</sup>	Sous-destinations <sup>5</sup>	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destination <sup>8</sup> (C)	Surface supprimée <sup>9</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destination <sup>8</sup> (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
	Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie					
Entrepôt							
Bureau							
	Centre de congrès et d'exposition						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.  
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme  
5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme  
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)  
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation  
8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles  
9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

**5.7 - Stationnement**

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :  Après réalisation du projet : 

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : \_\_\_\_\_

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>, dont surface bâtie : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_**6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : \_\_\_\_\_

- Démolition totale  
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : \_\_\_\_\_

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale 

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal :  BP :  Cedex : 

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

**8- Informations pour l'application d'une législation connexe****Indiquez si votre projet :**

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)  
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement  
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)  
 porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement  
 déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  
 relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

**Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :***(informations complémentaires)*

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable  
 se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>8</sup>

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À **TOULOUSE**Le : **09 Mars 2021**

Signature numérique de  
 Patrick  
 BESSIERE  
 Lieu : Toulouse  
 Date :  
 2021.03.12 ®  
 11:23:36 +01'00'

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : <sup>8</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

**Pour un permis d'aménager un lotissement :**

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : \_\_\_\_\_

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>, je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : \_\_\_\_\_

**Information à remplir par le professionnel sollicité:**

Vous êtes un :  architecte  paysagiste-concepteur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Pour les architectes uniquement :**

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : \_\_\_\_\_

Conseil régional de : \_\_\_\_\_

**Références cadastrales : fiche complémentaire**

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **C** Numéro : \_\_\_\_\_ **5** **6** 4 470  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **C** Numéro : \_\_\_\_\_ **5** **7** 9 840  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **C** Numéro : \_\_\_\_\_ **5** **9** 19 214  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **C** Numéro : \_\_\_\_\_ **6** **0** 5 671  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **C** Numéro : \_\_\_\_\_ **6** **1** 1 765  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **C** Numéro : \_\_\_\_\_ **6** **2** 6 305  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **C** Numéro : \_\_\_\_\_ **1** **3** **0** 25 641  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **C** Numéro : \_\_\_\_\_ **1** **3** **5** 13 047  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **D** Numéro : \_\_\_\_\_ **1** **2** 8 436  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **D** Numéro : \_\_\_\_\_ **8** **1** 4 945  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **D** Numéro : \_\_\_\_\_ **8** **3** 6 210  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **D** Numéro : \_\_\_\_\_ **8** **5** 18 009  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **D** Numéro : \_\_\_\_\_ **8** **7** 3 260  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **D** Numéro : \_\_\_\_\_ **8** **9** 83 526  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : **Z** **D** Numéro : \_\_\_\_\_ **9** **1** 468  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_  
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

**Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : 210 807 m<sup>2</sup>**





# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée**

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

### Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

### Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

### Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------



**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :**

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :**

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :**

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :**

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :**

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si le projet est soumis à la redevance bureaux :**

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> OU	
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :**

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :**

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

**Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :**

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

**Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :**

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<b>Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :</b>	
<input type="checkbox"/> PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :</b>	
<input type="checkbox"/> PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :</b>	
<input type="checkbox"/> PC44. <b>Le dossier</b> de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France





## Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : ..... **18.00** m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : ..... **0** m<sup>2</sup>  
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : ..... **0** m<sup>2</sup>

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Dont :				
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

#### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?  
 Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? .....m<sup>2</sup>      Quel est le nombre de logements existants ?.....

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m<sup>2</sup>

#### 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)			
<b>Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes</b>		<b>18.00</b>	<b>0</b>
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes			
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles :  
 Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)

Dans les centres équestres :  
 Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)

Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)

Surfaces créées

#### 1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : ..... **0**  
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : ..... **0** m<sup>2</sup>.  
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : ..... **0**  
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : ..... **0**  
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : ..... **0**  
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : ..... **74 390** m<sup>2</sup>.

#### 1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui  Non

#### 1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?

Oui  Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?

Oui  Non

### 2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui  Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : ..... m<sup>2</sup>.

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : ..... m<sup>2</sup>

La valeur du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre : ..... €/m<sup>2</sup>

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m<sup>2</sup>) (17) : ..... m<sup>2</sup>

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : .....

### 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 <sup>e</sup> alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

MAITRE D'OUVRAGE

**CPENR DE BAZAC**

MAITRE D'OEUVRE

**ABO WIND**

**ABO WIND**  
 2 rue du Libre Echange  
 CS 95893 - 31506 Toulouse Cedex 5  
 Tél : 05.34.31.16.76 - Fax : 05.34.31.63.76

ARCHITECTE

**MJL**  
 Architecture

**MJL Architecture**  
 24 rue des Escures - 45400 Fleury les Aubrais  
 Tél : 06.80.17.08.99 - Mail : jolivet.mjlorange.fr

**CERFA 13409\*07**  
 Demande de Permis de Construire

## 4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine(19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

## 5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception


Nouvelle adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_  
 Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Date

Le 09 Mars 2021

Nom et Signature du déclarant

Monsieur Patrick BESSIERE



Signature numérique de

Patrick BESSIERE

Lieu : Toulouse

Date : 2021.03.11

18:40:51 +01'00'